



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 47'934
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 12
Fläche: 50'267 mm²

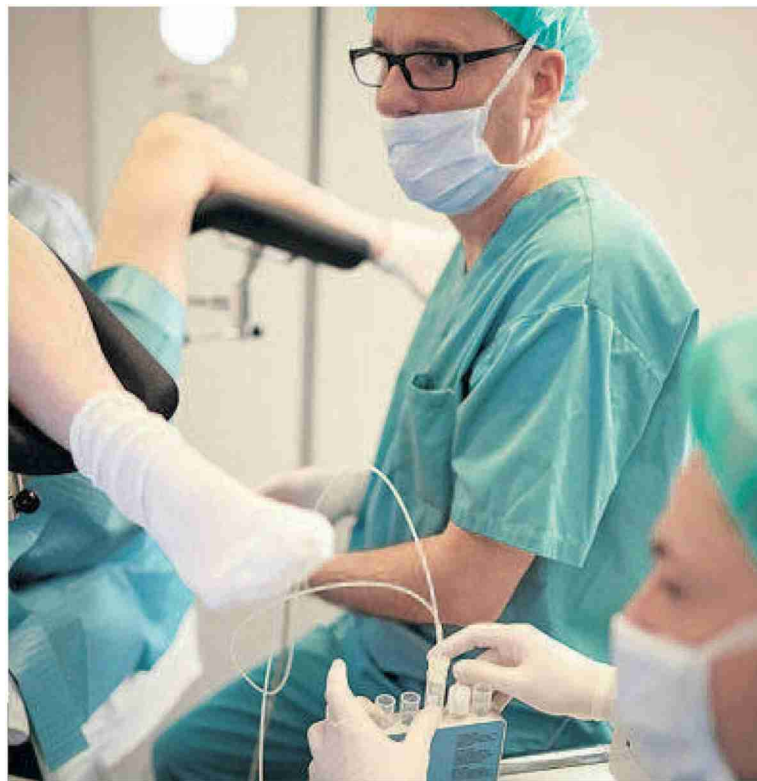
● **LE DÉCODAGE** Le 14 juin, le peuple doit se prononcer sur l'ancrage dans la Constitution de l'analyse génétique des embryons pour dépister les maladies héréditaires graves. Autrement dit la possibilité d'un diagnostic préimplantatoire.

ÉRIC FELLEY



LE TEXTE

Le peuple suisse se prononce sur une modification de la Constitution pour permettre l'analyse génétique des embryons issus d'une fécondation in vitro. Cela autorisera le diagnostic préimplantatoire (DPI), aujourd'hui interdit. Il doit donner aux couples porteurs d'une maladie héréditaire grave la possibilité de pouvoir choisir un embryon sain avant de l'implanter dans le ventre de la mère. Il doit permettre aussi aux couples stériles de sélectionner l'embryon qui a les meilleures chances de se développer. La Constitution interdit du même coup la sélection du sexe de l'enfant, d'autres caractères physiologiques ou les «bébés médicaments». En cas de oui, les modalités sont fixées dans la loi sur la procréation médicalement assistée. ●



Gaetan Bally/Keystone

LE CHOIX D'UN ENFANT SAIN



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 47'934
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 12
Fläche: 50'267 mm²

LES ACTEURS

Laurent Crottet



● **POUR** Le ministre de la Santé, **Alain Berset**, s'est engagé dans cette évolution de la médecine qu'il estime incontournable. A l'instar de la grande majorité des pays européens, la Suisse doit pouvoir autoriser le DPI. En outre, il estime que cela évitera les grossesses problématiques et que les garde-fous sont suffisants pour éviter toute forme de dérives eugénistes.

Gaëtan Bally/Keystone



● **CONTRE** La présidente du Parti évangélique et conseillère nationale

Marianne Streiff-Feller (PEV/BE) a pris la tête du comité interpartis pour le non. C'est son parti qui a lancé le référendum contre le DPI et contre, selon ses termes, le risque de «sélection des êtres humains». ●

LES ARGUMENTS

● **POUR** Le premier argument cité en faveur du DPI est qu'il se pratique aujourd'hui dans les pays qui nous entourent et que les couples suisses doivent aller le faire à l'étranger, en Espagne ou en Belgique. Mais l'argument de fond est le bien-être des parents et de l'enfant à venir. Actuellement, la Suisse

n'autorise que le test prénatal pour dépister une maladie grave ou la trisomie 21 au stade du fœtus. En cas de test positif, neuf grossesses sur dix finissent par un avortement. Le DPI permet d'implanter dans le ventre un embryon sain, et un seul. Le choix du DPI est librement consenti par le couple et son coût est à sa charge. La loi sur la procréation médicalement assistée, qui suivra l'article constitutionnel, fixera les modalités, mais il est prévu que le DPI s'applique en cas de maladie héréditaire grave (entre 50 et 100 cas par année) mais aussi au dépistage de la trisomie 21 (ce qui pourrait faire plusieurs milliers de cas par année). Cette loi pourra être combattue par référendum. A l'intérieur des partis, les opinions varient

1900
C'est le nombre d'enfants nés après fécondation in vitro par an en Suisse, sur 80 000 naissances.

sensiblement. Le PLR, le PDC, le PBD et les Verts sont globalement pour, l'UDC contre, et le PS laisse la liberté de vote.

● **CONTRE** La crainte de dérives dans l'utilisation et la sélection des embryons humains motive les partisans du non, pour des raisons principalement éthiques. Pour la présidente du Parti évangélique, Marianne Streiff-Feller, «le DPI est clairement un instrument de sélection pour différencier des êtres humains «dignes de vivre» ou «indignes de vivre». Le conseiller national Dominique de Buman

(PDC/FR) a rejoint les opposants, car, selon lui, «si le DPI est autorisé pour la recherche de maladies héréditaires et d'anomalies chromosomiques, il ne reste qu'un petit pas à faire pour autoriser «l'enfant à la carte». Enfin, son collègue Christian Lohr (PDC/TG), lui-même handicapé, témoigne de la crainte des milieux du handicap (qui sont en grande majorité opposés) d'être encore davantage marginalisés: «Il est de la responsabilité de la société d'intégrer les personnes avec des handicaps et non pas de les empêcher de vivre et de les éliminer.» ●

